

Vaudois!

N°3 - 28 mai 2025

Le média d'opinion libérale-radical

Payerne: les leçons d'une victoire

L'élection de Lionel Voinçon à la syndication de Payerne est le résultat d'un travail de fond, mené sur plusieurs années. Retour sur une campagne marquée par un engagement de tous les instants, et une vive tension en fin de course. Interview

Pages 4-6



Crédit image: Keystone/Christophe Bott

Analyse

Bouclier fiscal: comprendre la pratique en vigueur

Pages 8-9



Ma Section

La section de Nyon veut relancer la machine à gagner

Page 13



Portrait

Alain Bovay, syndic de Blonay-Saint-Légier, quittera la politique

Pages 14-15



Des chiffres et du cœur



Par
Nasrat Latif
Rédacteur en chef

Si l'engagement milicien est la substantifique moelle de notre système politique, il n'en demeure pas moins essentiel de professionnaliser les méthodes.

Il ne s'agit pas de technocratiser l'engagement, mais de le rendre plus lisible, plus structuré, et donc plus efficace.

L'exemple de Payerne l'illustre parfaitement avec une campagne bien pensée, où messages, calendrier et terrain sont alignés. La victoire de Lionel Voinçon (lire son interview en page 4), élu syndic au premier tour à 31 ans, est aussi celle d'une stratégie articulée autour d'une rigueur méthodologique inspirée de la science politique, et d'une expérience concrète acquise au sein du PLR Suisse et aux côtés de Christelle Luisier.

Cette réussite repose sur un principe simple: conjuguer science et instinct. Oui, les données, les retours du terrain, les analyses nourrissent les décisions. Mais sans le flair, cette sensibilité propre à celles et ceux qui vivent la politique au quotidien, rien ne tient. Sans cette part humaine, la méca-

nique s'enraye lorsque surgit l'imprévu. Là encore, Payerne est un cas d'école.

Car malgré l'organisation et l'énergie déployée, rien n'est acquis – surtout lorsqu'un fait de campagne vient bouleverser l'équilibre. Survient alors la polémique. La pression. Et, souvent, le doute. Une spirale bien connue des hommes et des femmes concernés, et de leur entourage.

En pareil cas, il faut (dit-on) avoir la peau dure. Jamais (entend-on), il ne faut montrer ses failles. Lionel Voinçon, lui, reconnaît l'erreur, assume publiquement le doute, et fait de cette transparence une force. Son efficacité, paradoxalement, se forge dans ce croisement entre rigueur analytique et sincérité émotionnelle – entre chiffres et cœur. Une leçon, peut-être, pour une autre manière de faire de la politique.

Courrier des lecteurs

Au sujet de la chronique de Mathieu Maillard, «L'arbre qui cache la forêt»

À la lecture de cet article, je ne peux que noter la dérive des agents immobiliers. Bien souvent, ils construisent en se «foutant» du bien être des locataires.

Je ne suis pas du tout d'accord avec le contenu de cet article proche d'une dérive «Trump».

Alice Gonin - Essertines-sur-Yverdon

Je souhaite adresser mes félicitations pour vos premiers numéros que je trouve extrêmement bien réussis! Les rubriques enquête, interview ou portrait amènent une véritable plus-value par rapport à l'ancien format. Je me réjouis avec impatience de lire les prochains!

De manière plus générale, les thématiques abordées sont très ancrées dans le contexte vaudois. Un élargissement ponctuel à certains sujets romands voire des éclairages sur la politique fédérale seraient à mon sens bienvenus.

Philippe Loertscher
Président des Jeunes libéraux-radicaux vaudois

Exprimez-vous!

Votre avis nous intéresse. Envoyez votre courrier à contact@vaudois.media ou à **Journal Vaudois!, PLR Vaud, place de la Riponne 1, 1005 Lausanne**. La rédaction se réserve le droit de raccourcir les textes, qui doivent être signés. Aucune lettre anonyme n'est publiée.

SOMMAIRE

■ Laurent Wehrli

Conseiller national

Page 3

■ Interview

Lionel Voinçon, syndic de Payerne

Pages 4-6

■ Florence Bettschart-Narbel

Présidente PLR Vaud

Page 7

■ Actualité

Le point sur le bouclier fiscal

Pages 8-9

■ Nicolas Suter

Chef de groupe PLR

Page 10

■ Jérôme Thuillard

Secrétaire général PLR Vaud

Pages 11-12

■ Ma section

Nyon

Page 13

■ Portrait

Alain Bovay

Pages 14-15

■ IA Point comme nous

Vara Lisa nous transporte

Page 16

Bilatérales III: une consultation importante pour le futur de la Suisse



Par
Laurent Wehrli

Conseiller national,
Président de la
Commission de
politique extérieure
du Conseil national

La fin des négociations sur la mise à jour des Accords bilatéraux entre la Suisse et l'Union européenne, et la proposition de trois nouveaux accords (électricité, santé et sécurité alimentaire) a été actée en décembre 2024. S'en est suivi la ratification du document en anglais – la langue de négociation. Il y aura ensuite les traductions dans les trois langues nationales suisses et celles de l'UE, puis le lancement de la consultation jusqu'en octobre 2025.

Importance de la consultation

Soulignons ici combien il est important que tous les milieux s'intéressent et répondent à la consultation: c'est l'occasion de faire part de leurs commentaires positifs, comme de leurs critiques.

Les cantons pourront également s'exprimer, ainsi que les milieux économiques – patronat et syndicat –, touristiques, agricoles, des transports, de la recherche mais aussi de tous les secteurs ayant des besoins actuels et futurs de forces de travail. Cette démarche est essentielle dans le processus démocratique et en vue des prochaines étapes décisionnelles: Conseil fédéral, Parlement,

population. Alors, il ne faut pas hésiter à l'utiliser!

De premières réactions

Au cours de ce printemps, trois éléments ont suscité des réactions: l'Accord sur l'électricité, et, sur la forme, la possibilité de consulter les Accords dans leur version en anglais accordée uniquement à deux membres de chaque parti politique, ainsi que la décision du Conseil fédéral de proposer le référendum facultatif et non obligatoire.

L'Accord sur l'électricité a déjà suscité de fortes critiques, tant de la gauche que de la droite conservatrice. Plusieurs cantons et communes sont également très attentifs au vu de leurs propriétés d'installations électriques. Le Conseil fédéral a eu l'occasion, le 14 mai, de rassurer et d'expliquer l'utilité et les risques. Cela démontre aussi l'intérêt de la décision du gouvernement de soumettre chaque nouvel accord à un potentiel référendum séparé. La population saura ainsi clairement sur quoi elle votera.

La possibilité donnée aux partis d'avoir une information préalable en désignant deux représentants ayant l'occasion de parcourir la version en anglais a été comprise comme une limi-

tation de l'information, voire de la consultation. Cette fausse bonne idée a été rapidement corrigée, le Conseil fédéral autorisant finalement l'accès à tous les parlementaires.

Quel référendum?

Quant à la question de la forme du référendum, la Constitution fédérale est claire dans les articles 140 et 141. Un tel accord n'exige pas la double majorité du peuple et des cantons. Les Accords bilatéraux I et II ont été votés ainsi. Le comité de l'initiative Boussole en cours de récolte de signatures, qui s'oppose notamment à la libre circulation des travailleurs, entend justement modifier la Constitution afin d'imposer la double majorité à ce type d'accords. Cela démontre que le Conseil fédéral a eu raison de ne retenir que le référendum à majorité de la population seule.

Le PLR Suisse a créé un groupe de travail sur les Bilatérales III pour étudier les accords une fois publiés et livrer une recommandation. Le parti suisse se déterminera lors de son Assemblée des délégués le 18 octobre.

Publicité

Machines-Services – Bernard Thonney



Vente et réparation de toutes marques de tondeuses, tronçonneuses, fraiseuses, scarificateurs, débroussailluses, machines viticoles et communales.

Route du Jorat 8
1073 Mollie-Margot
021 781 23 33
079 310 56 66
b.thonney@bluewin.ch
www.machineservices.com

«J'ai songé à abandonner»

Par
Nasrat Latif

Elu syndic de Payerne au premier tour avec près de 60% des voix, Lionel Voinçon revient sur sa victoire, son engagement politique et les leçons tirées d'une campagne menée dans la tempête

Lionel Voinçon, bravo pour cette belle victoire! Quel est votre sentiment?

Je suis très content. La victoire est belle parce que nous avons traversé des moments difficiles lors des élections en 2021 (*perte de deux sièges à la Municipalité, ndlr*), après avoir perdu la syndication une année plus tôt. Nous avons restructuré le parti, pris le temps de réfléchir à notre manière de communiquer. Ce n'est pas une victoire teintée de revanche, mais une satisfaction interne: celle de montrer que nous sommes encore là, avec un projet politique solide, et la capacité de réunir notre base électorale

Concrètement, quelles mesures ont été mises en place?

Nous avons adopté une approche transparente, en exposant clairement les enjeux. Nous avons passé beaucoup de temps à expliquer, à l'interne, que même si nous sommes une ville de campagne, cela n'exclut pas une approche politique structurée. Nous avons illustré nos propos avec des exemples concrets, expliqué les tactiques, les logiques politiques, et mis en lumière la nécessité d'articuler l'intérêt communal et ceux du parti. Cela implique de

se discipliner et de construire ensemble. Le problème n'est pas la dissension, mais l'opacité. Une fois que tout devient lisible, compréhensible, cela passe beaucoup mieux. Nous avons aussi beaucoup travaillé avec les municipaux. Même quand il y avait des désaccords, nous avons cherché à construire ensemble.

«Construire l'unité de la droite a été un véritable enjeu»

Quels enjeux importants ont été surmontés?

Un exemple clé est la relation avec l'UDC. Nous sommes souvent d'accord avec elle sur le fond sur le plan communal, même si nous avons des identités différentes. Construire l'unité de la droite a été un véritable enjeu. Cela a commencé par une unité interne au PLR, qui était essentielle, avant de pouvoir envisager une unité plus large. C'est un travail permanent, et fragile.

Peut-on dire que l'approche politique s'est professionnalisée à Payerne?

On peut dire que nous avons changé nos méthodes. Mes expériences professionnelles des

dernières années ont contribué à développer une approche différente et à construire une sensibilité qui ne peut venir qu'avec l'expérience ou le partage avec des personnes plus expérimentées, élues ou non, impliquées en politique. Mais cela ne suffit pas, il faut encore convaincre le comité de la section, le groupe au conseil communal et la base du parti. Sur ce point, je relève une ouverture au changement qui a été déterminante.

Quelles ont été les tactiques concrètes appliquées durant la campagne?

Nous avions anticipé la possibilité d'une élection complémentaire. Pas un plan clé en mains, mais une préparation minimale, ciblée sur l'essentiel: les lignes de communications et les grandes décisions à prendre.

«Nous avons changé nos méthodes de campagne»

Cette anticipation nous a permis de réagir rapidement au tout début de cette phase de complémentaire et de nous positionner clairement.

Cette transparence a été notre boussole. Elle est primordiale si l'on veut créer un lien de confiance. Nous avons beaucoup travaillé sur ce genre de «facteurs mous», en faisant en sorte d'avoir la bonne posture au bon moment, d'être cohérent et lisible, au-delà du travail sur les propositions, la campagne de terrain et la communication.

Pour la communication, nous avons fait avec les moyens du bord en s'inspirant de ce qui s'est déjà fait. Elle a été pensée d'abord pour les réseaux sociaux et plus spécifiquement pour Instagram, avant d'être déclinée sur d'autres supports.

Et sur le terrain?

Du temps sur les stands, dans les bistrotts, lors d'événements locaux. On connaît notre territoire, on sait où aller. C'était essentiel. Pour la communication, on a prêté attention à la qualité



des visuels et à la planification des publications, mais aussi à la création du contenu. Nous souhaitons quelque chose de structuré, aussi pour que nos électeurs comprennent nos intentions.

Quels enseignements tirez-vous, en vue des élections communales de 2026?

Il est essentiel de soigner la communication, de s'appuyer sur un fil rouge clair. Nous avons produit une vidéo de 40 minutes pour aborder certains thèmes tranquillement. La vidéo n'a pas fait des milliers de vues, mais elle a eu un impact. Cela nous a également permis d'en décliner certains extraits pour des formats beaucoup plus courts sur les réseaux sociaux et de toucher un autre public.

Nous nous sommes également éloignés de certains thèmes standards, comme la

Suite en page 6 ▶

Publicité

Confort-lit



du 3 au 21 juin 2025

GRAND DESTOCKAGE

Liquidation de stock, fin de séries, surplus de fabricants, pièces uniques

Produits exemples

Matelas SUPERBA FUTURA PREMIUM SEP medium	90/200 cm	1'390.-	2'705.-
Lit SUPERBA Boxspring fixe, tête de lit Arosa avec matelas Clima ressorts, 3 tissus cat.2 à choix	180/200 cm	3'190.-	5'310.-
Canapé-lit PICCOLINA tissu Chronos Azure, matelas LATEX	140 cm	2'190.-	3'983.-
Salon CHIASSO 3 places + 2 ½ places tissu anthracite		2'990.-	5'936.-



Jusqu'à -60%

Vente sous chapiteau et dans les 3 étages du magasin **ATTENTION Stock limité !**

Avenue de Grandson 60 - Yverdon-les-Bains - 024 426 14 04 - confort-lit.ch

fiscalité. Nous avons démontré que l'on comprenait les enjeux, exposé notre vision, avant de parler de mesures concrètes. On a davantage parlé de cap que de destination.

La campagne a été marquée par la polémique lors des Brandons (lire encadré). Comment avez-vous vécu ce moment?

Ce sont des moments exigeants sur le plan personnel, mais ils font aussi partie de l'engagement public. J'étais bien entouré

«La transparence a été notre boussole. Elle est primordiale si l'on veut créer un lien de confiance»

par mes proches, le comité, des soutiens et je leur en suis reconnaissant.

Dans ce genre de situation, je pense qu'il faut affronter la tempête, ne pas se cacher. J'ai ré-

Polémique aux Brandons

Lors des Brandons de Payerne, en pleine campagne électorale, des tags à caractère raciste et antisémite ont été inscrits sur les vitrines de plusieurs commerces, suscitant la polémique.

Le Comité des Masqués, organisateur de l'événement, a reconnu avoir pu heurter certaines sensibilités et a présenté ses excuses. Lionel Voinçon, membre des Barbouilleurs – groupe à l'origine des messages – a affirmé, dans les médias «qu'une remise en question de la tradition est nécessaire» et appelle à un débat sur les limites de la satire. L'affaire était intervenue à quelques jours du dépôt des candidatures à la syndication.

pondu à toutes les sollicitations des médias. Il faut expliquer, assumer. Si on a commis une erreur, il faut le dire. La population est prête à l'entendre.

Vous avez songé à abandonner?

Oui. Ça aurait été une erreur de ne pas se poser la question. Et

je crois qu'être transparent sur ce point, c'est sans doute ce que beaucoup attendent de la politique aujourd'hui.



Quand l'activisme devient contre-productif



Par
**Florence
Bettschart-Narbel**
Présidente PLR Vaud,
Députée

Le 22 mai, lors du Dies academicus de l'Université de Lausanne, des activistes ont interrompu le discours de notre conseiller d'Etat Frédéric Borloz pour scandaler des slogans en faveur de la cause palestinienne, en accusant l'Université de complicité dans un génocide. Loin de susciter un débat, leur action a surtout laissé un goût amer à celles et ceux qui étaient venus célébrer les avancées de la recherche en matière de santé. Les projets formidables de l'Université ont été totalement occultés par cette manifestation. Ce n'est pas la première fois que des militants choisissent la provocation comme mode d'expression. Et ce n'est pas la première fois que cette stratégie produit l'effet inverse de celui escompté.

Coller ses mains sur les routes pour dénoncer l'inaction climatique. Bloquer des trains ou des banques. Faire de la grève féministe une convergence des luttes anti-patriarcat, anticapitaliste et pro Palestine. Autant de gestes spectaculaires qui attirent les regards sans toutefois réussir à convaincre.

Ces actions soulèvent la question de la stratégie à adopter pour faire avancer des causes importantes. Si le recours à l'extrémisme ou à des actions perturbatrices peut, certes, attirer

l'attention médiatique, il faut se demander si celle-ci est bénéfique. Les résultats sont souvent décevants. Les arguments sont noyés dans la polémique, et les actions militantes se transforment en simples spectacles qui masquent la véritable teneur du débat. Loin de favoriser la construction d'un dialogue constructif, ces démarches radicales risquent de renforcer les positions antagonistes, d'entraîner des réactions de rejet et de couper court à toute discussion rationnelle.

Comme l'a souligné Frédéric Borloz lorsqu'il a pu reprendre la parole, il est fondamental de rappeler que c'est par le dialogue que l'on résout les conflits. Le vrai pouvoir réside dans la capacité à établir un échange respectueux, où chaque acteur peut se faire entendre, où les

enjeux sont abordés sous tous leurs angles et où les solutions sont négociées dans un esprit de compromis. Si la fin justifie les moyens, il ne faut pas oublier que ce moyen doit être capable de fédérer, de convaincre et de faire avancer la société vers des objectifs communs.

Les militants, pour que leurs voix portent, doivent s'engager dans un dialogue constructif. La véritable efficacité réside dans la capacité à bâtir des ponts, non à ériger des murs. Il est temps que les mouvements qui aspirent à un monde plus juste se posent la question suivante : veulent-ils avoir raison seuls, ou changer les choses avec les autres ? Parce que l'histoire le montre : les grandes avancées ne se font pas dans la fureur, mais dans la persévérance, le dialogue et parfois même dans le compromis.

Publicité

d'Silence acoustique sa
Bureau d'études
A l'écoute de votre silence
Acoustique des salles,
du bâtiment,
de l'environnement
021 601 44 59
www.dsilence.ch

ÉLAGAGE
GÉNIE FORESTIER
BOIS-ENERGIE
TRANSPORT
STABILISATION BIOLOGIQUE
TRAVAUX FORESTIERS
www.danielruch.ch
021 903 37 27
1084 Carrouge(VD)

Bouclier fiscal, ce que disent les faits

Par
Nasrat Latif

Le bouclier fiscal fait l'objet de vives discussions. Entre jurisprudence fédérale, réformes légales et règles d'application, retour sur un dispositif fiscal au cœur des enjeux cantonaux

«Le bouclier fiscal a été créé pour éviter que l'impôt ne devienne confiscatoire (...), et empêcher la fuite des contribuables fortunés», rappelle l'ancien grand argentier Pascal Broulis dans une interview accordée à 24 heures. Camille Moser, ex-présidente de l'Ordre vaudois d'EXPERTsuisse, complète: «Le bouclier fiscal permet de limiter une triple imposition, surtout vis-à-vis des entrepreneurs». A savoir: «L'impôt sur le bénéfice de leur société, sur leur revenu et sur leur fortune – celle-ci inclut la valeur théorique de l'entreprise estimée par l'administration. Prenons le cas du propriétaire d'une société anonyme, qui fait du bénéfice et le garde. On va lui expliquer, après quelques exercices, que sa fortune personnelle est revalorisée à plusieurs millions». Une fortune théorique qui sera donc imposée selon le système établi que développe la fiscaliste basée à Lutry: «On admet un rendement systématique de 1% par an sur la fortune. Ainsi, pour une PME valorisée à 10 millions, on va considérer que vous obtenez un revenu théorique de 100'000 francs, sans même avoir touché un seul centime» (*lire encadrés*).

Changement de pratique

Courant 2024, les associations économiques dénoncent une

hausse importante de la facture d'impôt de certains contribuables au bénéfice du bouclier fiscal, à la suite d'une révision législative entrée en vigueur en 2022. Le Conseil d'Etat, puis le Département des finances, commandent chacun un avis de droit. Le premier relève que la totalité des revenus pour le calcul du bouclier n'a pas été prise en compte entre 2009 et 2021, notamment le rendement mini-

mum fictif de la fortune à 1%. Le second rapport, lui, souligne que «seule une investigation interne permettrait de comprendre l'erreur initiale» de 2009. Les deux analyses se réfèrent à un arrêt du Tribunal fédéral de 2018 (à l'origine de la révision), dénonçant une mauvaise pratique du bouclier fiscal dans le canton de Genève. Parricochet, Vaud serait également concerné.



Application du bouclier fiscal

	Contribuable 1 Impôt ordinaire	Contribuable 2 Bouclier fiscal
Fortune	100 millions	100 millions
Revenu	3 millions	800'000.-
Impôt sur la fortune	750'000.-	750'000.-
Impôt sur le revenu	900'000.-	240'000.-
Impôt total	1'650'000.-	990'000.-
<p>Le total ne dépassant pas le plafond de 60% du revenu, le contribuable 1 reste sous le régime de l'impôt ordinaire</p>		<p>Le total dépassant le plafond de 60% du revenu, le contribuable 2 bénéficie du bouclier. L'administration considère alors 1% de la fortune comme revenu net rectifié, soit 1 million. 60% de 1 million représente ainsi 600'000.-</p>
Impôt total rectifié	-	600'000.-

Source : exemple tiré de l'interview de Pascal Broulis dans 24 heures le 22.05.2025



Alors, le fisc vaudois a-t-il fait perdre des millions au canton? «Non, c'est faux», répond sans ambages Pascal Broulis à 24 heures: «Cette réforme (*du bouclier fiscal en 2009, ndlr*) a eu des effets positifs. Notre canton a gardé des contribuables et en a accueilli de nouveaux. Le bouclier permet de limiter le risque réel de l'exode fiscal des contribuables (...). Parler de pertes ne fait aucun sens».

Qu'est-ce que le bouclier fiscal?

Le bouclier fiscal, introduit en 2009 après son acceptation en votation populaire, plafonne la somme des impôts cantonaux et communaux sur le revenu et la fortune à 60 % du revenu net imposable. Il vise à éviter une charge fiscale excessive, en particulier lorsque la fortune est importante mais les revenus faibles.

A cela s'ajoute l'impôt fédéral direct, qui peut atteindre 11,5%. Ce mécanisme vise à appliquer le principe de l'interdiction de l'impôt confiscatoire, à maintenir des recettes publiques et l'attractivité du canton pour les contribuables à forte capacité contributive.

Interprétation juridique

Au cœur des enjeux, la question de l'interprétation juridique, comme le relève Yves Noël, professeur de droit fiscal à l'Université de Lausanne, dans le second rapport rendu au printemps 2024: «La question posée est celle de la marge de manœuvre dont dispose le Département (*des finances, ndlr*) dans son interprétation et son application des règles régissant le dispositif du bouclier fiscal». Un fin connaisseur du dossier nous précise que «de fait, en raison d'un manque d'informations, c'est au moment de la taxation que la pratique administrative est révélée».

Les réponses du Conseil d'Etat

Face à cette situation, le Conseil d'Etat annonce la mise en place d'une expertise externe pour «consolider les faits». Frédéric Borloz, en charge des Finances jusqu'à la fin du mois de mai: «Cette annonce marque la vo-

lonté claire de transparence du gouvernement vaudois», ajoutant: «Nous avons entendu les attentes, nous les partageons. Le gouvernement veut répondre aux interrogations nées ces dernières semaines et a déjà engagé un gros travail d'analyse et de documentation».

En outre, et face notamment à l'éventualité d'une commission d'enquête parlementaire, le Conseil d'Etat crée également un groupe d'appui dont la mission sera de gérer et coordonner les travaux en lien avec les requêtes du Grand Conseil. Il sera dirigé par Denis Froidevaux, ancien chef du Service de sécurité civile et militaire, qui s'est exprimé dans les colonnes du Temps: «Tout le monde est conscient que derrière ces questions de bouclier fiscal, il y a un aspect particulièrement délicat: celui de l'égalité face à l'impôt».

Publicité

LA MAGIE DU BOIS!

VOLET
CHARPENTIER/BATISSEUR
T. 021 926 85 85
St-Légier

La CROIX
CHARPENTIER/BATISSEUR
T. 021 926 85 95
Mts-Pully

KURTH
CHARPENTIER/BATISSEUR
T. 024 486 85 85
Orbe

JOTTERAND
CHARPENTIER/BATISSEUR
T. 021 637 85 85
Rolle

PORCHET
MENUISIER/CREATEUR
T. 021 908 06 80
Maracon

VOLPROD
CENTRE DE FAILLE / ASSEMBLAGE S.A.
T. 024 420 78 85
Aigle

GIROUD TERRAPON
CHARPENTIER/BATISSEUR
T. 026 656 13 14
Siviriez

► Sept sociétés,
une même identité
pour un service

- plus proche
- plus fiable
- plus flexible
- plus complet

www.groupe-volet.ch

CHARPENTE · OSSATURE BOIS · ISOLATION · FERBLANTERIE · COUVERTURE
FENÊTRE · PORTE MENUISERIE · AGENCEMENT · ESCALIER · TERRASSE · TONNEAUX

«Je mesure ce que je gère, je gère ce que je mesure, et inversement»



Par
Nicolas Suter

Député, Chef
de groupe PLR

La gestion de la performance, ou l'atteinte des objectifs, repose avant tout sur la capacité à mesurer ce qui compte réellement. Les indicateurs clés de performance (KPI, pour Key Performance Indicators en langue barbare) jouent un rôle central dans cette dynamique: ils traduisent des objectifs stratégiques parfois lointains en étapes concrètes et mesurables, tout en mobilisant les acteurs publics et privés dans une démarche de décision éclairée.

Chaque organisation dispose d'un budget, d'un suivi budgétaire et de comptes: des outils essentiels, certes, mais insuffisants à eux seuls. Les organisations les plus performantes s'inscrivent dans une logique intentionnelle, globale et stratégique pour concevoir, mesurer et analyser des indicateurs ciblés, cohérents et coordonnés.

L'Etat de Vaud ne fait pas exception. Dans une structure comptant plus de 20'000 collaboratrices et collaborateurs, disposer d'un système de suivi de la performance constitue un véritable levier de gouvernance et un outil indispensable d'amélioration continue. En mesurant l'efficacité des politiques publiques, la qualité des services rendus aux citoyens ou encore la pertinence de l'allocation des

ressources, les KPI offrent une lecture claire, objective et partagée de l'action publique.

Ils permettent de suivre les avancées par rapport aux objectifs fixés, d'identifier les écarts ou les défaillances, de proposer des mesures correctives adaptées, voire de comparer ce qui peut et doit l'être (un exercice encore trop souvent évité).

Mais lorsque les indicateurs ne sont ni intentionnels, ni explicites, ni rendus publics, chacun en vient à évaluer la performance de l'administration selon ses propres critères, souvent subjectifs:

- Les comptes de notre association subventionnée attendent d'être traités depuis 36 mois (situation connue de l'auteur). Est-ce normal?

- Les charges de l'Etat augmentent chaque année sans visibilité sur les résultats obtenus. Pourquoi?

- La subvention reçue pour l'assainissement de mon logement est absorbée pour moitié par des études et rapports imposés. Est-ce ainsi que l'on compte assainir l'ensemble du Canton?

Les indicateurs contribuent aussi fortement à renforcer la transparence et la redevabilité de l'administration. En rendant les résultats mesurables, accessibles et compréhensibles, ils dépassent leur simple fonction de pilotage. Ils permettent aux citoyennes et citoyens de demander des comptes sur l'usage des fonds publics. Dans une démocratie représentative comme la nôtre, cette transparence devient un facteur clé de confiance entre l'Etat et la population.

L'Etat est le dépositaire d'un contrat de confiance entre 850'000 citoyennes et citoyens,

Le postulat de Nicolas Suter sur les indicateurs clés de performances a été déposé au Grand Conseil le 20 mai. Florence Bettschart-Narbel a déposé en parallèle un postulat visant aussi l'efficacité administrative, intitulé «Pour un Etat exemplaire dans le respect des délais».

des prestations essentielles, et les ressources financières permettant de les garantir. Offrir des services publics efficaces et utiliser de manière responsable les moyens confiés par les contribuables n'est pas une option: c'est une exigence fondamentale. Instaurer une culture de la mesure de la performance doit ainsi devenir un axe structurant du développement de l'administration vaudoise.

Publicité

Votre partenaire pour vos recrutements de cadres et d'ingénieurs

Christophe.Andrae@jrmc.ch
+41 79 447 47 94

JRMC Lausanne
& ASSOCIÉS
MANAGEMENT CONSULTANTS

Echos de la députation

Par Jérôme Thuillard

Secrétaire général PLR Vaud,
Conseiller communal Romanel-sur-Lausanne

C'est un printemps dense pour la politique vaudoise avec la députation PLR en première ligne. Florilège des interventions



Le loup, tout d'abord, qui n'en finit pas de faire parler de lui. Les attaques continuent malgré les mesures mises en place pour protéger les troupeaux. Nous avons ainsi agi par la voix de notre vice-président de groupe **Olivier Petermann**: il a déposé une interpellation demandant au gouvernement quelles solutions peuvent être envisagées pour juguler les prédatons, et comment a-t-il pu conclure à la provenance de la meute dite du «Mont-Tendre», alors même que les résultats des tests ADN n'étaient pas encore connus. En parallèle, une résolution commune avec la députation UDC a été déposée afin de soutenir le travail réalisé aux Chambres fédérales: en effet, le conseiller aux Etats PLR Pascal Broulis et le Conseiller national UDC Sylvain Freymond mènent le combat à Berne en déposant dans leur assemblée respective une motion visant à l'adaptation du cadre légal au niveau fédéral permettant, entre autres, aux cantons d'ac-

order une autorisation de tir pour les spécimens problématiques.

Au début du mois a eu lieu la traditionnelle heure des questions: elle permet d'interroger simplement, directement et rapidement l'exécutif sur des faits relevant de son administration.

Morceaux choisis:

Michael Wyssa demande au conseil d'Etat ce qu'il comptait faire pour assurer la poursuite des projets de mobilité dans l'ouest lausannois après le retrait unilatéral de Chavannes-près-Renens de la convention qui la liait à l'Etat et à l'Office fédéral des routes concernant la sortie d'autoroute prévue sur son territoire.

Marc-Olivier Buffat souhaite savoir où en est la mise en place du mécanisme de sauvetage prévu par le Conseil d'Etat en cas de black-out, faisant suite aux événements survenus en Espagne et au Portugal.

Josephine Byrne Garelli, quant à elle, cherche à connaître le moment où le gouvernement anonymisera ou détruira les fiches Covid pour se mettre en conformité avec la loi fédérale dédiée.

Enfin, Florence Bettschart-Narbel fait suite à l'arrêt du Tribunal fédéral concernant la société d'étudiants Zofingue et la possibilité pour l'Unil et l'EPFL de lui retirer son statut d'association universitaire en



raison de sa non-mixité: elle demande ainsi à l'exécutif si d'autres associations universitaires, qui se mettraient en situation de discriminer une partie de la communauté étudiante, seraient elles aussi soumises à cet arrêt.

Enfin, **Regula Zellweger** a déposé une interpellation concernant l'accueil de jour des enfants. Le secteur est soumis à une quantité invraisemblable de normes qui alourdissent le travail déjà prenant des collaboratrices et des collaborateurs concernés. Notre députée prend ainsi l'exemple de l'interdiction des tables à langer escamotables, qui est relativement récente, et au sujet de laquelle les structures d'accueil n'ont pas été informées, engendrant des frais supplémentaires.



Numériquement, le Canton est-il souverain? C'est à cette question que le postulat déposé par notre député **Michael Wyssa** répond. En effet, l'histoire récente a montré que les collectivités publiques devaient également faire face à des attaques informatiques, et doivent par conséquent pou-

voir s'en prémunir. Or, notre infrastructure est dépendante d'entreprises basées à l'étranger, alors même que nous avons des ressources en Suisse. Ainsi, le texte demande une cartographie précise des outils numériques de stockage actuellement utilisés, une évaluation des fournisseurs suisses ou européens à même de garantir les prestations, une analyse des risques liés aux tensions internationales actuelles et une estimation du temps et des coûts nécessaires pour une transition vers des solutions de stockage souveraines pour les données du Canton de Vaud.

Les opposants à la nouvelle **loi sur la mendicité** ayant renoncé à recourir au Tribunal fédéral, elle devrait entrer en vigueur dans le canton avant l'été. Elle durcit le ton face à la mendicité avec une liste allongée de lieux où elle doit être interdite.

L'adaptation légale avait initialement été demandée via un postulat déposé par Florence Bettschart-Narbel en 2022. Le PLR a assuré un suivi actif par divers amendements afin de garantir son application.

Soutien à la police armée

Le projet de police sans armes à Lausanne, proposé par l'écologiste Ilias Panchard, a reçu le Paragraphe rouillé 2025, un prix satirique décerné par l'association alémanique IG Freiheit. Il récompense la «proposition de loi la plus stupide» de l'année.

En l'absence du malheureux gagnant, c'est le conseiller municipal lausannois **Pierre-Antoine Hildbrand** (à droite) qui a cherché le trophée à Zurich afin de marquer son soutien aux forces de l'ordre et «d'affirmer la position de la Ville: on ne désarmera pas la police».



Agenda du PLR Vaud

25 juin 2025

► **Congrès** - Crissier

24 août 2025

► **Brunch**

6 septembre 2025

► **Université d'été**
Pully, GastroVaud

1er octobre 2025

► **Congrès** - Nyon

20 novembre 2025

► **Repas de soutien**

27 novembre 2025

► **Congrès**

Publicité

CAVE DE LA CRAUSAZ FÉCHY



Bettems frères S.A.

Chemin de la Crausaz 3

1173 Féchy

021 808 53 54

www.cavedelacrausaz.ch

Ouvert du lundi au samedi

Cave de la Crausaz - Féchy AOC La Côte
CHF 8.70 la bouteille

Offre spéciale carton de dégustation

5 x 70 cl.

Cave de la Crausaz Féchy

Féchy AOC La Côte CHF 43.50

5 x 70 cl.

Cave de la Crausaz rouge

Les Bourrons, assemblage CHF 43.50

5 x 70 cl.

Rosé La Crausaline

Pinot Noir CHF 45.00

Prix du carton

CHF 132.00

Sous réserve de changements

Je commande _____ carton(s) de dégustation livré(s) à mon domicile pour la somme de **132.00** par carton (uniquement en Suisse). **Frais de livraison offerts**

Nom :

Prénom :

Rue :

NP/lieu :

Tél.

Signature :

TRIB

Nyon: relancer la machine à gagner

Par
La Rédaction

A Nyon, le PLR se remet en ordre de bataille. Sous l'impulsion de son nouveau comité présidé par Laure Damsas Mudry, la section s'est retroussé les manches pour préparer 2026, avec un objectif clair: gagner de nouveaux sièges au Conseil communal et permettre à la droite d'y retrouver la majorité. Dans cette optique, le PLR entend bien jouer le rôle de locomotive.

«Le départ annoncé de deux municipaux, dont le syndic Daniel Rossellat, et le désenchantement vis-à-vis des illusions écologistes, sont de réelles opportunités», estime Laure Damsas Mudry. Et la relance est déjà bien amorcée: conférences thématiques sur la pollution lumineuse, l'hydrogène ou l'école, cafés-contacts pour recruter de nouveaux adhérents, apéros-débats... Les membres reviennent,



La conférence sur l'hydrogène a réuni une centaine de participants

les jeunes s'engagent, et l'énergie est au rendez-vous.

Côté organisation, la section mise sur des réunions régulières du comité, une newsletter et une présence accrue sur le terrain. «Nous avons par exemple investi dans une nouvelle tente pour

mieux défendre nos idées sur le marché».

Par ailleurs, l'expérimenté Eric Bieler a été nommé chef de campagne, et un rétroplanning est déjà en place. Mais la réussite dépendra aussi de moyens suffisants, rappelle la présidente: «Il faut aller chercher des fonds, moderniser nos outils. Après l'essoufflement post-Covid, notre comité motivé et notre si belle ville donnent clairement envie de relancer la machine à gagner! Notre programme en préparation sera concret, avec des idées claires et des slogans vifs».



Stand de campagne au marché

Publicité

**Fiduciaire
PAUX Conseils
& Gestion**

- Conseils fiscaux
- Gérance/ Administration PPE
- Comptabilité

Rue de la Gare 15 - 1110 Morges
Tél. 021 803 73 11
info@paux.ch - www.paux.ch

Après la fusion, le départ: Alain Bovay quittera la scène politique



Par
Caroline Forge

Photos:
Shawnee Bardet

L'emblématique syndic de Blonay-Saint-Légier annonce quitter la politique. Retour sur la passion et l'engagement de tous les instants de cet ancien coureur cycliste

Alain Bovay veut laisser la place aux jeunes. Son grand projet de fusion étant sur les rails, il peut quitter l'arène politique en toute sérénité, avec le sentiment d'avoir «fait le job»!

«Sans la fusion, j'arrêtais!»

C'est sa fierté, son projet ; celui qu'il a tenu à bout de bras depuis son annonce en 2013. La grande fusion initiale, pensée pour dix communes, s'est finalement muée en une alliance à deux: «Avec mon collègue et syndic de Blonay, Bernard Degex, nous redoutions que nos deux

communes perdent leurs prérogatives, leurs indépendances et leurs spécificités dans une large fusion», explique Alain Bovay, alors syndic de Saint-Légier-La Chiésaz. Les deux élus collaborent étroitement à ce projet de fusion qui deviendra réalité en 2022, après son acceptation en votation populaire deux ans plus tôt.

«Dans les faits, nos deux communes travaillent conjointement depuis très longtemps sur, par exemple, les questions scolaires, parascolaires ou les infrastructures aux Pléiades. Nous fêtons le 1er août en alternance. Mais il nous manquait la fusion administrative pour gagner en efficacité et peser en tant que ville, tout en conservant l'esprit de nos deux villages». Car, comme il aime le souligner: «Il s'agit de la plus

grande fusion de communes dans le canton depuis celle de Montreux il y a plus de soixante ans!».

Aujourd'hui, Blonay-Saint-Légier est une ville de plus de 12'400 habitants dont la voix compte, comme lors de la renégociation du contrat avec l'Association Sécurité Riviera (ASR) qui a permis «une économie de plus de 400'000 francs grâce à la modification des statuts qui a été acceptée par les neuf communes de la Riviera», se réjouit le syndic à la manœuvre.

La fusion, une nécessité pour exister

Pour répondre aux besoins de la population croissante et garder la main sur le développement local, Alain Bovay a tout de suite saisi les enjeux d'une



Alain Bovay en quelques dates

1958: Naissance à Territet

1998: Directeur de l'EMS
Les Laurelles

2002: Municipal de Saint-Légier-La-Chiésaz jusqu'en 2011

2006: Président de la Fondation
Les Balcons du Lac

2011: Syndic de Saint-Légier-La-Chiésaz
jusqu'en 2021

2014: Député au Grand Conseil
jusqu'en 2022

2014: Conseiller du Guillon pour la
promotion des vins vaudois

2022: Syndic de Blonay-Saint-Légier
jusqu'en 2026



telle alliance. En matière d'engagement énergétique et climatique, «on avance plus vite et de manière plus efficiente. Nous avons maintenant une personne dédiée à la durabilité. Et nous allons créer un fonds avec, pour commencer, une dotation de 200'000 francs par an pour dynamiser nos efforts en matière de transition énergétique».

La fusion a également permis de conserver une majorité PLR: «Les villes de plus de 20'000 habitants ont tendance à basculer à gauche, et c'est ce qui aurait pu se dérouler avec une fusion à dix. Tandis que celles de moins de vingt mille restent, plus généralement, dans le giron de la droite et principalement du PLR». Même si la période de transition a pu susciter des craintes car «on nous accusait d'un manque de maîtrise des finances et de vouloir augmenter les impôts – rien de cela ne s'est déroulé».

Concernant le partage administratif, bien qu'à la faveur de Saint-Légier car «six chefs de

services sur sept venaient de ma commune», les retours sont positifs. Mais, pour Alain Bovay, ce qui pèse le plus aujourd'hui sur la vie quotidienne de ses concitoyens est la loi sur l'aménagement du territoire: «Nous devons densifier nos centres et cela peut engendrer un sentiment de surpopulation et de perte d'identité».

Un parcours tourné vers les autres

C'est autour de la vingtaine et après l'arrêt de sa carrière sportive de cycliste amateur qu'Alain Bovay s'engage en politique. D'abord sous l'étiquette libérale dont le slogan «Peu de loi, bon Etat» a tout de suite tinté à son oreille. «J'ai été sollicité pour devenir municipal et comme j'aime le mouvement et l'engagement, j'ai accepté et j'ai rapidement gravi les échelons.

«Nous avons mené la plus grande fusion de communes dans le canton depuis celle de Montreux, il y a plus de soixante ans!»

Et lors de la fusion des Libéraux et des Radicaux j'ai rejoint les rangs du PLR».

Devenu syndic de Saint-Légier-la-Chiésaz puis député

au Grand Conseil, Alain Bovay connaît bien les arcanes du pouvoir. Toujours en tête aux élections locales, il reconnaît préférer «le terrain et les rencontres aux grandes joutes oratoires que j'ai pu vivre comme député. Je suis plus un conciliateur qu'un harangueur.» Comme dans sa vie professionnelle, qu'il a mise de côté en 2019 pour se consacrer pleinement à la politique et à son rôle dans la fusion. «J'ai depuis longtemps organisé une équipe soudée au sein de mon EMS et dans la fondation que j'ai créée en 2006, que je préside et qui regroupe plusieurs EMS de la Riviera. C'est aussi grâce à elle que j'ai pu autant me consacrer à mes fonctions électives».

La relève est déjà en marche puisque son fils Gregory Bovay est député et vice-président du PLR Vaud. Quant à la fin de son mandat de syndic, Alain Bovay l'envisage de manière sereine et entend bien appliquer une devise qui lui est chère: «Servir et disparaître».

Vara Lisa: voyage au bout de l'empreinte



Image générée par IA

Par
Politik-AI

Texte:
Nasrat Latif

Elle trône, calme et énigmatique, dans un clair-obscur devenu légende. Mais ce n'est plus Florence au XVI^e siècle, c'est une pétromonarchie du Golfe au XXI^e siècle. Ce n'est pas la main de Léonard, mais celle de l'IA, qui réinvente ici la Joconde. Et ce n'est plus Lisa Gherardini: c'est Céline Vara.

Fraîchement élue au Conseil d'Etat neuchâtelois, la sénatrice verte s'est octroyé un repos bien mérité... à Oman. Un détail ano-

din si elle n'était pas l'une des figures les plus extrêmes pour le climat et les droits humains. Orle sultanat coche à peu près toutes les cases inverses. Côté carbone, le voyage familial représente 7 à 9 tonnes de CO₂, soit la consommation annuelle moyenne d'un Européen. Côté libertés fondamentales - et droit des femmes, la brochure touristique n'est pas plus diserte.

Al'image de Mona Lisa, Céline Vara semble nous dire: «Et alors?

Ce voyage était privé». Un raisonnement circulaire dont la logique échappe ou fascine, comme le regard du chef-d'œuvre.

Alors, Céline Vara est-elle la Joconde d'une époque troublée, une icône postmoderne de la contradiction verte? Le mystère reste entier. Une chose est sûre: derrière ce visage serein, l'empreinte reste lourde. D'autant plus quand on s'affranchit personnellement de la rigueur exigée des autres.

Abonnez-vous à **Vaudois!**

Recevez chez vous le média d'opinion libérale-radical, 10x par an

- ▶ Abonnement 12 mois: **CHF 100.-**
- ▶ AVS, apprentis et étudiants: **CHF 55.-**
- ▶ Entreprise et soutien: **CHF 150.-**

www.vaudois.media



vaudois.media/abonnement